



Règlement

1. Le 10^{ème} tournoi d'été de l'île de Ré des 15 et 16 juin 2019, est autorisé sous le n° de dossier 1802330, et Autorisation N°18.NAQU.17/TI.F./012.
2. Le juge arbitre en présence est Alain FOURNIER.
3. Le tournoi est ouvert aux catégories pouvant jouer en senior.
Les séries proposées sont : D, R et N.
4. Tout joueur mineur devra avoir en sa possession l'autorisation parentale de participer à la compétition, qu'il remettra à la table de marque le jour de celle-ci. Ce document devra aussi mentionner l'adulte responsable accompagnant le mineur s'il ne s'agit pas du représentant légal du jeune joueur.
5. Les tableaux proposés sont :
 - Doubles dames et doubles hommes le samedi à partir de 8h.
 - Doubles mixtes le dimanche de 8h à 19h.
6. Les tableaux seront joués en poules avec 2 sortants par poule.
7. En fonction du nombre de joueurs, les séries pourront être scindées ou fusionnées en fonction du CPPH.
8. Une paire est valide si un joueur n'a pas 16 fois plus de points que son partenaire. Dans un tableau, l'écart entre le joueur le plus faible et le plus fort doit être inférieur à 16 fois la cote du plus faible.
9. Le nombre maximum de matchs est d'environ 110 pour le samedi et d'environ 100 pour le dimanche.
10. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions entraînant un dépassement du nombre de matchs prévu. La priorité sera donnée en fonction de la date de réception de l'inscription.
11. La date limite de réception des inscriptions est le 3 juin 2019 (cachet de la poste faisant foi).
12. La confection des tableaux se fera le 7 juin 2019.
13. Le classement des joueurs pris en compte sera celui du 1er juin 2019 (soit 14 jours avant la date du tournoi).
14. Le montant des droits d'engagements est de 14 € pour un tableau et 19 € pour deux tableaux. Aucun remboursement ne peut avoir lieu après la date de confection des tableaux, sauf en cas de forfait justifié.
15. En cas de force majeure, la composition des tableaux pourra être modifiée dans l'intérêt de la compétition.
16. Le paiement devra être joint à la feuille d'inscription par chèque à l'ordre du « Ré Badminton Club ». Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.
17. Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse suivante :

François CLOT
6 Petite rue du Marché
17410 SAINT MARTIN DE RÉ
Tél : 06.82.12.25.99
18. Les volants sont à la charge des joueurs.
Les volants officiels du tournoi sont : le RSL grade 3, en vente au prix de 20 € ; pour les classé N, le Babolat 2, en vente au prix de 27 €.

19. Le mode d'arbitrage est l'auto arbitrage. En cas de besoin ou de demande de l'un des joueurs, un arbitre sera désigné par le juge-arbitre pour le match.
20. Tout joueur doit être présent dans la salle 1 heure avant l'heure de son match et se faire enregistrer dès son arrivée. **Tout joueur devant s'absenter doit en faire la demande auprès du juge-arbitre et laisser ses coordonnées à la table de marque.**
21. Les volants touchant une structure fixe seront déclarés fautes au service comme dans le jeu. Les volants touchant une structure mobile seront déclarés let au service comme dans le jeu.
22. Le juge arbitre est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
23. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.
24. Le temps de repos entre chaque match est de 20 minutes de la fin du match à l'appel du prochain. Ce temps pourra être diminué en accord avec les joueurs concernés.
25. Le temps d'échauffement est de **3 minutes, à partir de l'appel du match. Ce temps comprend la mise en tenue de jeu et le test des volants.**
26. Chaque participant doit être licencié compétition et ne pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
27. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne ayant un traitement médical devra être en mesure de présenter une ordonnance le jour de la compétition.
28. Si un joueur est forfait, il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation dès que possible et adressera dans les délais impartis (5 jours) les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle Aquitaine de badminton. Dans la mesure du possible, le club organisateur attribuera un remplaçant au partenaire restant "s'il le désire". Si le joueur ne se manifeste pas, la paire sera remplacée par une autre.
29. Les joueurs devront porter des tenues conformes avec le règlement général des compétitions. En particulier les surnoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFBaD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs, voir l'article 3.1.C2 du guide du badminton. Tout joueur ne respectant pas ce point de règlement ne sera pas autorisé à jouer son match avant de se présenter avec une tenue conforme, validée par le juge arbitre.

Les joueurs ayant déjà fait l'objet d'un avertissement de la part d'un juge arbitre, pourront être directement sanctionnés par le juge arbitre en place lors du tournoi.
30. Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipes et techniques. (Voir site FFBaD, art 3.9 et 3.10 du Guide du badminton). Ces codes seront à l'affichage dans la salle.
31. Les organisateurs dégagent toutes responsabilités en cas de perte ou de vol et de détérioration du matériel.
32. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, des règlements des Commissions Régionales de Discipline et du présent règlement.
33. Toute participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.